

Améliorer
les **financements**
climatiques
pour les agricultures de **petite surface**



Améliorer les **financements** **climatiques** pour les **agricultures de petite surface**

Table des matières

Préambule	3
Le sens des mots et des expressions	4
Introduction : Prioriser l'agroécologie et l'adaptation	4
> Six limites planétaires dépassées.	4
> Les arguments de l'agroécologie.	5
> L'irréversibilité des dérèglements climatiques.	5
Controverses autour de la dette climatique	6
Deux comptabilités sont proposées.	6
Qui devrait payer, quelle justice climatique ?	8
Définitions des financements climatiques	9
Atténuation, adaptation, pertes et dommages.	
Des objectifs financiers au rabais	11
Des financements minimes pour les petites surfaces	13
Zoom sur l'origine de certains financements	15
> Des financements directs inadaptés.	16
> Des financements indirects inadaptés.	17
Les actions à entreprendre	18
Des actions pour améliorer les financements.	18
Des actions pour changer de modèles et de politiques.	20
Conclusions	25
Sources	26

La réalisation de la Collection Phosphore est une collaboration entre les ONG Humundi, Iles de Paix et Autre Terre.

Rédacteurs

Romain Poyet et Pierre Coopman

Coordination

Pierre Coopman
et François Grenade

Comité de pilotage

Alice Jandrain, François Grenade,
Gaël de Bellefroid, Géraldine Higel, Jonas
Jaccard, Nancy Baptist, Olivier Genard,
Pierre Coopman, Naïké Alberti.

Réalisation - infographies

<https://www.marmelade.be>

Tous droits de reproduction réservés
Imprimé sur papier recyclé.

Éditeur Responsable

Benoit de Waegeneer
Rue aux Laines, 4 - 1000 Bruxelles

Avec le soutien de

la Direction générale de la coopération
au développement (DGD)



Numéro de dépôt légal
D/2024/6864/02
ISSN 2983-8630

La collection Phosphore est une série d'études lancée par le collectif SIA (Humundi, Iles de Paix, Autre Terre) sur les enjeux des systèmes alimentaires. Elle se caractérise par l'analyse d'enjeux contestés qui animent les arènes de décision des systèmes alimentaires. Elle cherche à comprendre les grilles de lecture qui sous-tendent les discours politiques, les arguments en compétition et leur validité scientifique. Chaque numéro se veut un état des lieux d'un débat, et vise à armer les lecteurs dans la controverse.

Préambule

À la COP 29 de Bakou (Azerbaïdjan), en novembre 2024, les montants minimums demandés par les pays du Sud global pour financer l'adaptation aux changements climatiques ont été divisés par trois ou quatre. Les 1 000 à 1 200 milliards de dollars espérés sont devenus 300 milliards de dollars par an à l'horizon 2035.

Les engagements promis à Bakou sont décevants pour les défenseurs de la justice climatique et pour les agricultures de petite surface du Sud global dont les besoins d'adaptation sont criants. Ces agricultures soutiennent la vie de 2 à 2,5 milliards de personnes. Alors que leur responsabilité dans les changements climatiques est très limitée, elles sont les plus violemment touchées par les catastrophes climatiques. Étant les chevilles ouvrières de la sécurité alimentaire mondiale, leur adaptation aux changements climatiques est cruciale.

Lors de la COP 29, un nouvel objectif de financement (New Collective Quantified Goal (NCQG) on climate finance) a été fixé pour les années post-2025, il est largement insuffisant... Cette insuffisance reflète les désaccords quant aux rôles et responsabilités historiques en matière de dette climatique. Toutes les données indiquent pourtant sans ambiguïté que les pays industrialisés ont une responsabilité de premier plan. Il est également évident que les finan-

ciements de l'adaptation des agricultures de petite surface du Sud global sont extrêmement faibles et ne sont pas à la hauteur des besoins : ces agricultures reçoivent moins de 1 % des financements climatiques internationaux.

Pour faire face aux changements en cours, il est nécessaire de soutenir les solutions basées sur les principes de l'agroécologie. L'agroécologie a de nombreux impacts positifs en termes de stabilité pour les familles paysannes, de rendements agricoles, de préservation de la nature et d'amélioration nette des conditions de vie et d'alimentation des populations du Sud global. Ses bénéfices sont particulièrement pertinents pour s'adapter aux changements en cours.

Favoriser la prise en compte des agricultures de petite surface dans les politiques climatiques requiert, de plus, différentes actions pour améliorer le financement international mais aussi pour limiter, en dehors de la finance climatique, les subsides nuisibles à l'environnement et aux systèmes alimentaires durables.

Dans ce numéro de Phosphore, nous résumons essentiellement un rapport de recherche sur le soutien à l'adaptation aux dérèglements climatiques des agricultures de petite surface du Sud global [1] réalisé par Romain Poyet pour Humundi. Cette recherche, terminée en juin 2024, nous a permis d'appréhender, sur la base de données disponibles, les réalités chiffrées des financements récents ou actuels : leurs origines, leurs conséquences et leurs faiblesses. Elle propose une mise en perspective avec les financements des autres acteurs du secteur agroalimentaire et dresse une liste de propositions, partagées par les acteurs associatifs ou institution-

nels, activables rapidement, afin de répondre à la sécurité financière et alimentaire de la part importante de la population mondiale que représentent les paysannes de petite surface.

Faire des recherches sur le financement de l'adaptation des agricultures de petite surface du Sud global aux dérèglements climatiques, en se basant sur les chiffres mentionnés par différentes sources disponibles, c'est d'abord constater la disproportion entre les financements (réels ou déclarés) et les besoins d'adaptation, ainsi que mesurer le gouffre avec d'autres types de financements climatiques bien mieux lotis.

C'est donc s'engager dans un appel à changer cette situation en avançant des arguments démontrant le besoin de mieux financer les agricultures de petite surface du Sud global pour garantir une meilleure résilience (agroécologique) de l'agriculture face aux dérèglements climatiques et de meilleures perspectives de sécurité alimentaire.

C'est aussi appeler à ce que les manières de comptabiliser les budgets alloués soient transparentes et répondent aux exigences de la justice climatique, selon les principes du pollueur/payeur. Les paysannes de petite surface du Sud global constituent une part importante de la population active de leur pays et sont de très faibles contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre. L'Afrique, par exemple, n'a qu'une infime responsabilité historique et n'émet aujourd'hui que 4 % des gaz à effet de serre (GES) mondiaux [2]. Les paysannes africaines subissent pourtant de plein fouet ces dérèglements : leur agriculture et leur secteur alimentaire sont les plus vulnérables au climat.

Introduction

Prioriser l'agroécologie et l'adaptation

Le sens des mots et des expressions

« **Changements ou dérèglements climatiques** » sont utilisés dans le sens où les changements de températures, de précipitations et les événements extrêmes sont des manifestations des dérèglements climatiques.

« **Agricultures de petite surface** » est utilisé dans le sens où plus de 80 % des agriculteurs et agricultrices dans le monde cultivent sur des « petites surfaces » (moins de 2 hectares). Ces derniers opèrent sur 12 % des terres cultivées, produisent un tiers de l'approvisionnement alimentaire mondial [3] et jusqu'à 80 % de la nourriture sur certains continents [4]. Ces personnes sont en première ligne des conséquences des changements climatiques.

« **Sud global** » ou « **pays en développement** » ? Le choix a été fait de se concentrer sur les agricultures de petite surface des pays que nous nommerons le « Sud global » ou « pays en développement ». Aucune de ces terminologies ne nous satisfait totalement. Il n'existe pas de définition précise ni de limite claire aux pays du « Sud global », dans lesquels sont parfois inclus des pays aux économies florissantes tels que la Chine et le Brésil. Et l'expression « pays en développement » peut donner l'impression que le développement à l'occidentale est le modèle ultime... Nous nous permettrons donc pour ce numéro de Phosphore d'utiliser ces expressions selon notre propre définition, entendue comme les pays peu industrialisés qui correspondent essentiellement aux pays non Annexe I de la Convention cadre des Nations unies sur les Changements climatiques (CCNUCC), souvent appelés « en développement » [5]. Mais ce sont surtout des systèmes alimentaires agroécologiques et durables qu'il faut développer, selon nos analyses.

Mondial. Pour parler du « **monde entier** » en français, nous préférons parfois par souci de clarté dans ce numéro de Phosphore utiliser le terme « mondial » (qui se dit « global » en anglais), pour éviter le plus possible la confusion avec le « Sud global ». Mais il est entendu que la plupart des chiffres cités et constats recouvrent généralement les agricultures de petite surface des pays du « Sud global » plutôt que celles, par exemple, de l'Union européenne. Ces dernières rencontrent elles aussi des problématiques de financement face aux changements climatiques mais elles ne sont pas ou peu traitées ici. Par la suite, on entendra donc « agricultures de petite surface » comme l'ensemble des fermes de petite surface des pays du « Sud global » et les activités et personnes qui y sont liées.

Les dérèglements climatiques sont déjà irréversibles, la nécessité de les atténuer et de s'y adapter renvoie à la nécessité d'élargir les pratiques agroécologiques moins nocives que l'agriculture industrielle mondialisée.

Le Baromètre 2018 des agricultures familiales expliquait que l'agriculture actuelle (au sens général) joue un rôle important, voire majeur, dans le dépassement des limites planétaires. Neuf limites ont été identifiées, et depuis 2023, six ont été dépassées, alors qu'elles n'étaient encore qu'au nombre de trois en 2009 [6]. Par exemple, l'agriculture affecte jusqu'à 80% de l'intégrité de la biosphère.

Une vision alternative et agroécologique des systèmes alimentaires peut considérablement réduire les impacts néfastes de l'agriculture sur les équilibres environnementaux de notre planète.

Une des six limites dépassées est la température de la planète résultant des émissions de GES. Les systèmes alimentaires émettent environ un tiers des GES anthropiques : méthane notamment lié à l'élevage, protoxyde d'azote lié aux engrais, gaz carbonique émis par le changement d'affectation des terres, la production d'intrants, la mécanisation, la transformation, le transport, la préparation des aliments.

En tant que grands contributeurs, l'agriculture et les systèmes alimentaires sont aussi d'importants leviers d'atténuation. Parmi ces leviers, citons l'adoption de régimes alimentaires sains et moins carnés, la diminution de la dépendance de l'agriculture aux intrants de synthèse hautement dépendant en énergie fossile ou encore l'adoption de pratiques visant à améliorer la santé des sols et donc leur capacité de stockage du carbone.

L'agroécologie a de solides arguments qui démontrent qu'elle favorise l'adaptation. « *L'agroécologie est à la fois une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social. Elle se caractérise par l'application de principes écologiques à l'agriculture et par une utilisation régénérative des ressources naturelles et des services écosystémiques. Elle favorise également des systèmes alimentaires socialement équitables dans lesquels les personnes peuvent exercer un choix quant aux aliments qu'elles consomment et à la manière dont ceux-ci sont produits. Elle a pour avantage de proposer des réponses inclusives aux enjeux environnementaux et humains, en s'appuyant sur les spécificités locales et régionales. Elle propose une approche d'intervention cohérente pour atténuer les effets du dérèglement climatique et s'adapter aux aléas climatiques de plus en plus extrêmes et intenses en améliorant la santé des sols, en soutenant le développement et la reconstruction de la biodiversité mais également la sécurité alimentaire et la lutte contre les inégalités (...)* ».

« (...) Une des forces de l'agroécologie est sa capacité à s'adapter aux contextes locaux (...) Des pratiques reposant sur des principes de l'agroécologie sont utilisées depuis des millénaires ». (...) une partie de la communauté scientifique reconnaît maintenant l'agroécologie comme un champ d'étude à part entière (...) » [7].

Face à l'irréversibilité des dérèglements climatiques, la majorité (si pas la totalité) des moyens aujourd'hui consacrés à l'adaptation de l'agriculture au dérèglement climatique

devraient être orientés vers une agriculture agroécologique mieux à même d'assurer des perspectives de sécurité alimentaire durables et respectueuses de l'environnement.

Mieux financer l'agroécologie comme voie d'adaptation aux dérèglements climatiques est également le meilleur moyen, à terme, de réduire fortement, voire d'éviter les pertes et dommages pour les agricultures de petite surface du Sud global.

Le dérèglement climatique est en effet d'abord un facteur de pertes de rendements agricoles pour ces agricultures de petite surface, particulièrement les agricultures pluviales et les agriculteurs les plus fragiles, qui ne disposent pas de filet de sécurité pour absorber un choc ou s'adapter au changement. [8]

Dans l'urgence, l'imprévisibilité climatique entraîne encore trop souvent un usage trop intensif des terres (pour maintenir le niveau de production) et un épuisement des sols, d'autant plus que pris par le besoin de résultats rapides, les agriculteurs et les agricultrices constatent que l'agroécologie entraîne dans un premier temps une diminution temporaire des rendements.

Cette imprévisibilité provoque de grandes variabilités de production. Les résultats seront positifs pour les uns, et négatifs pour les autres. Mais ce seront en général les agricultures de petite surface du Sud global, majoritairement pratiquées par des ménages pauvres, qui subiront structurellement le plus de dommages et seront les plus exposés aux pertes de rendements, famines, maladies, épidémies, pandémies, migrations et conflits.

Face à l'irréversibilité des dérèglements climatiques, ce qui peut être sauvé appelle des pratiques agricoles différentes, des pratiques agroécologiques. Quand elles sont financées de manières ambitieuse et adéquate, ces pratiques démontrent leurs impacts positifs, à la fois en matière de résilience, de stabilité pour les familles paysannes, de rendements agricoles,

de préservation de la nature et d'amélioration nette des conditions de vie et d'alimentation des populations du Sud global.

Les agricultures de petite surface produisent au moins un tiers des calories alimentaires consommées dans le monde, mais ne reçoivent que quelques infimes pourcents des financements climatiques. Elles sont les plus violemment touchées par les catastrophes climatiques tout en étant les chevilles ouvrières de la sécurité alimentaire mondiale.

Sur le plan social, les agricultures de petite surface sont importantes : il y a environ 500 millions de ménages vivant de l'agriculture de petite surface dans le monde et une large partie des personnes les plus pauvres du monde en font partie selon la Banque mondiale [9].

En incluant les familles dont dépendent les revenus agricoles, ces productions sur petite surface soutiennent la vie de 2 à 2,5 milliards de personnes. « *Les petites exploitations agricoles jouent plusieurs rôles essentiels pour répondre aux besoins des populations vulnérables.* » (...) (IAASTD, 2008, p. 22).

(...) *Elles exploitent une part importante des terres agricoles, emploient une grande partie des travailleurs les plus pauvres, assurent l'accès à la nourriture aux niveaux locaux et régionaux et ont parfois des effets moins néfastes sur l'environnement.* » [10].

Étant les piliers de la production alimentaire, leur adaptation aux changements climatiques est cruciale pour assurer leur sécurité alimentaire.

Controverses

autour la dette climatique

Les pays industrialisés de longue date ont une dette climatique. La logique voudrait que ces pays passent à la caisse. Mais ce serait « trop simple ».

Depuis la signature du Protocole de Kyoto, en décembre 1997, lors de la troisième Conférence des Parties (COP 3) au Japon, un accord international vise à réduire les émissions de GES.

Les pays riches sont à l'origine d'environ 92% des émissions historiques excédentaires de CO₂ (une partie des gaz à effets de serre – GES) et de 37 % des émissions actuelles (alors que n'y habitent que 15 % de la population mondiale). La plupart des analyses comparent les émissions par pays. D'autres analyses comparent les émissions par individus. On distingue généralement les pays industrialisés de longue date, comptabilisant 1,4 milliards d'habitants et plus de la moitié du PIB (Produit intérieur brut) mondial, des pays en développement, grands émergents et Chine compris, avec 6,7 milliards d'habitants.

Plusieurs opinions et donc plusieurs définitions de la dette climatique se confrontent, ce qui amène à se rejeter une part des responsabilités. [11,12]

Deux comptabilités sont proposées :

- Une comptabilité des émissions annuelles, pour prendre en compte les émissions actuelles, à l'heure des négociations climatiques.
- Une comptabilité des émissions cumulées, ou historiques, pour prendre en compte les émissions dont sont responsables

les pays ayant connu une industrialisation précoce, dès le XVIII^e siècle.

Les pays depuis longtemps industrialisés sont responsables d'environ 18 gigatonnes (Gt)/an des émissions mondiales en 2015 pour 1,4 milliards d'habitants, soit en moyenne 13 tonnes/personne/an. Pour les émissions cumulées, on atteint 1,5 téra-tonnes (Tt), soit environ 1,3 kilotonnes par habitant actuel. [13]

Les pays en développement sont responsables d'environ 35 Gt/an des émissions mondiales en 2015 pour 6,7 milliards d'habitants, soit en moyenne 5 t/personne/an (soit environ 3 fois moins que les pays industrialisés aujourd'hui). Pour les émissions cumulées, le total monte à 1,2 Tt, soit environ 0,18 kt par habitant actuel (environ 7 fois moins que les pays industrialisés en cumulé). [14]

Qu'on se base sur les émissions historiques ou sur les émissions contemporaines, les pays depuis longtemps industrialisés et les pays émergents comme la Chine émettent largement plus que les autres (si on rapporte au nombre d'habitants). Cela penche clairement en faveur d'une redistribution des revenus générés par leurs choix industriels.

La Chine et l'Inde comptent parmi les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre au monde. Ces deux pays ont également des économies importantes.

Si, par contre, les émissions sont calculées par habitant, la Chine et l'Inde arrivent loin derrière, tandis que l'Amérique du Nord est en tête.

La Chine a une position particulière : sa place dans le rang des grands émetteurs (plus que l'UE par habitant) s'explique par le fait qu'une partie de ses émissions sont dues aux produits manufacturés que les pays industrialisés lui achètent. Mais cette part s'est réduite avec l'avènement de la classe moyenne chinoise.

Comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre actuelles ne prend pas en compte les émissions historiques.

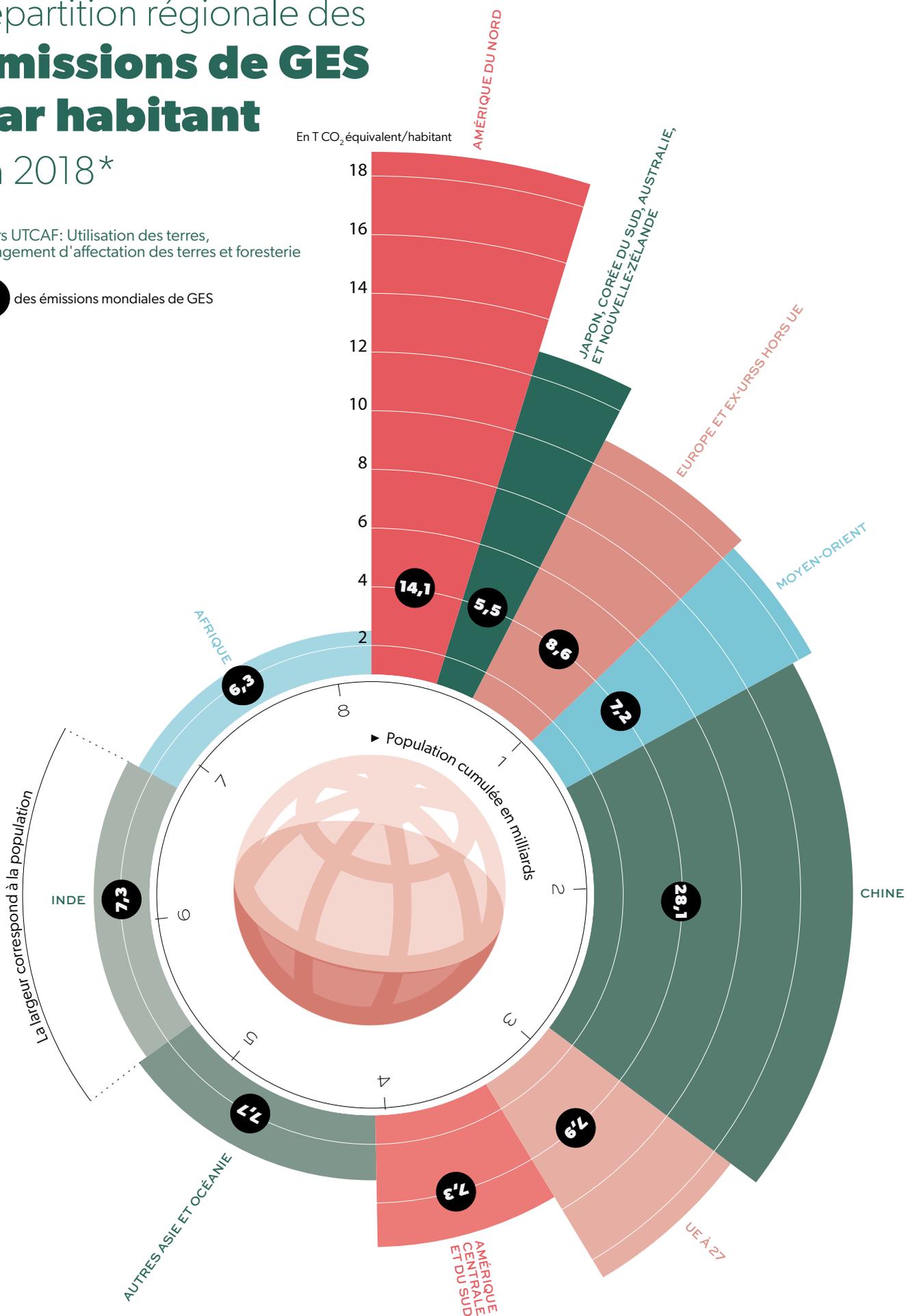
Selon un rapport d'Oxfam consacré à la justice climatique, « *le doublement de l'empreinte carbone par habitant-e des 50 % les plus pauvres de la population mondiale entre 1990 et 2015 aurait moins augmenté les émissions mondiales totales que la hausse*

Répartition régionale des émissions de GES par habitant

en 2018*

* hors UTCAF: Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

% des émissions mondiales de GES

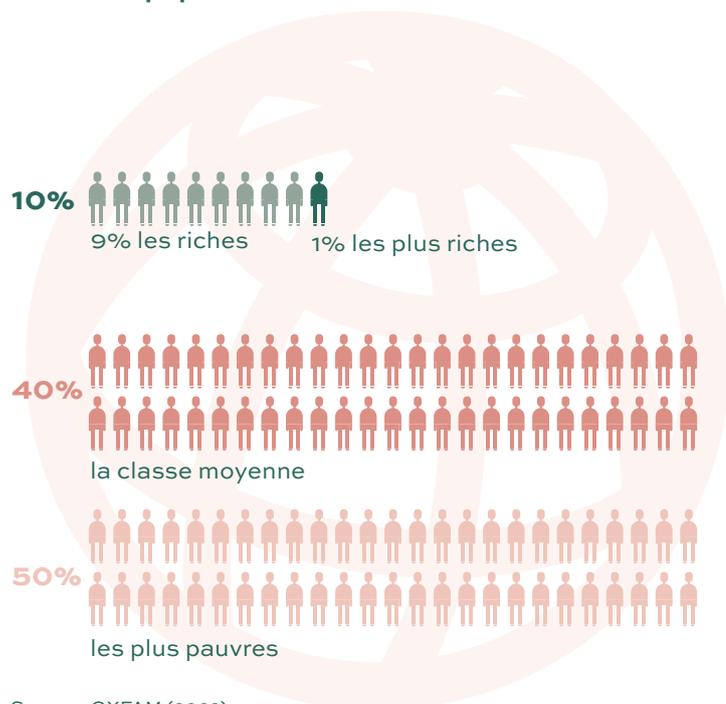


Source : UNEP 2003, SDÉS, ministère de la transition écologique (chiffre-clé climat, 2022).



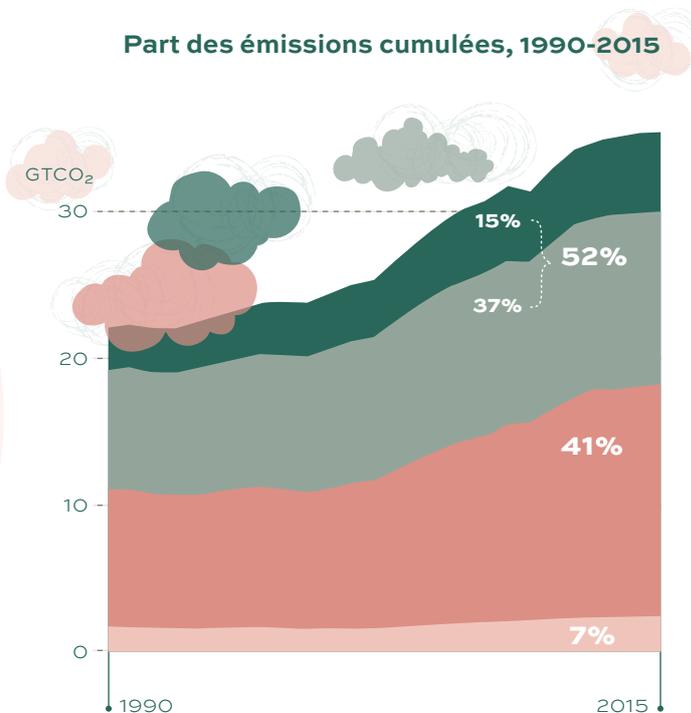
Part des émissions cumulées entre 1990 et 2015 par différents groupes de revenus mondiaux

Part de la population mondiale



Source : OXFAM (2022).

Part des émissions cumulées, 1990-2015



La responsabilité d'1% des plus riches est nettement supérieure à celle de 50% des plus pauvres.

des émissions imputables aux 1% les plus riches sur cette même période.» (Oxfam, 2020)

En réalité, « les 50 % les plus pauvres n'ont pratiquement pas augmenté les émissions liées à leur consommation. »

Qui devrait payer ? Quelle justice climatique ?

Certains pays défendent un partage de la dette climatique selon les émissions historiques, d'autres selon les émissions actuelles.

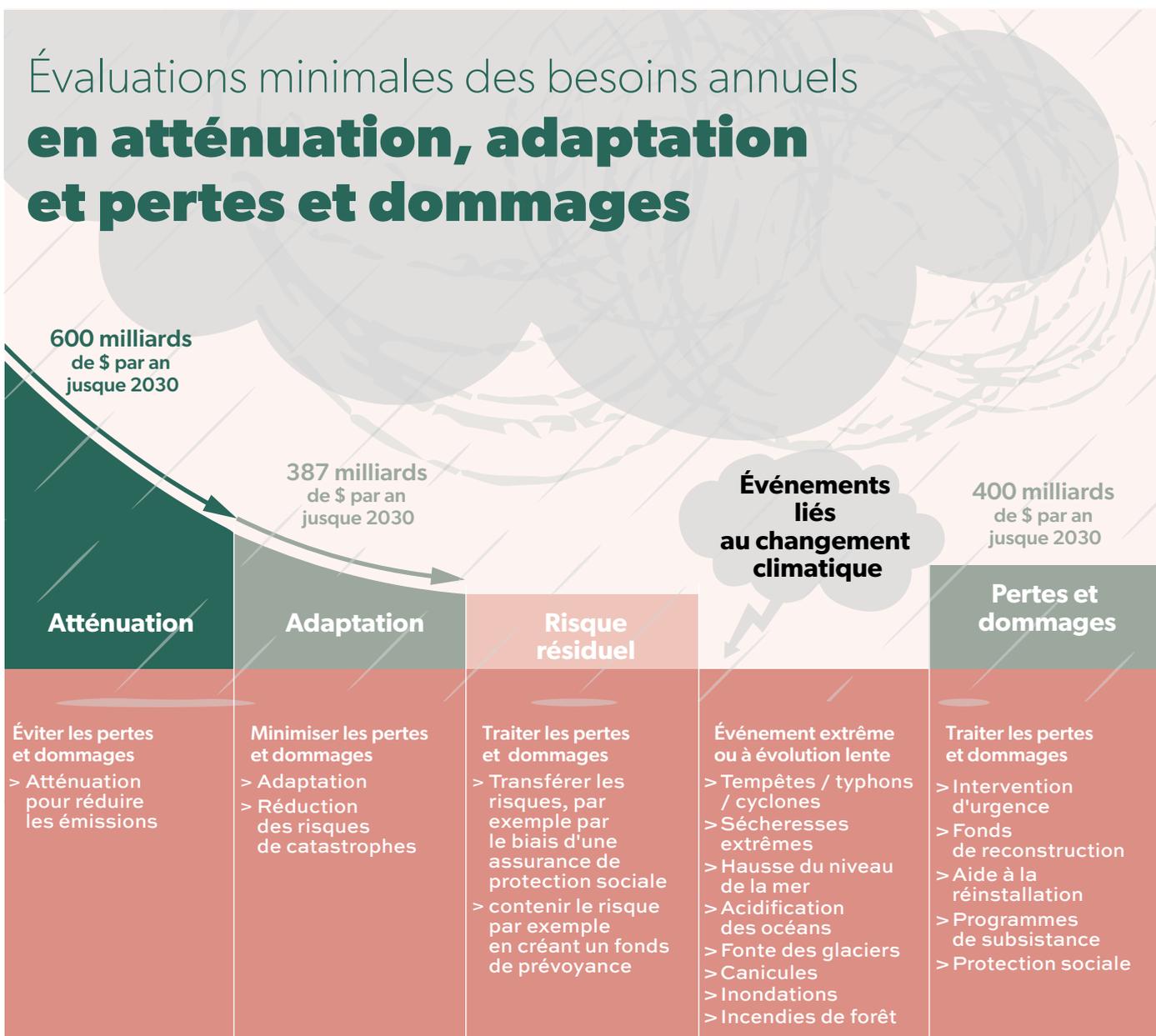
S'il est certes difficile de mesurer les montants exacts des dettes climatiques, toutes les données indiquent sans ambiguïté que les pays industrialisés devraient payer pour les personnes qui subissent le plus les conséquences du changement climatique.

Les États-Unis affirment que la Chine et l'Inde doivent non seulement réduire leurs émissions, mais également participer aux financements des fonds climatiques (voir infra). Ces derniers rétorquent que leurs niveaux élevés d'émissions sont récents par rapport à l'historicité des émissions des pays occidentaux depuis longtemps industrialisés comme les États-Unis et le Royaume-Uni. Persuadés qu'ils sont toujours des pays en développement, la Chine et l'Inde jugent qu'ils devraient donc recevoir – et non dépenser – le fonds pour les pertes et les dommages. Les deux géants asiatiques invoquent également le principe des « responsabilités communes mais différenciées » de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Ce principe signifie essentiellement que tous les pays ont la responsabilité de réduire les émissions de GES, mais que leur participation et leur responsabilité dépendent de leurs besoins.

Définitions des **financements climatiques**

Les financements climatiques se divisent en trois types : les financements d'atténuation, les financements d'adaptation et les financements pour pertes et dommages.



Source : UNEP, 2023

Les financements d'atténuation

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) définit l'atténuation comme « une intervention humaine visant à réduire les émissions ou à la capture et séquestration du dioxyde de carbone de l'atmosphère. » Les financements qui y sont consacrés visent donc à empêcher, limiter ou réduire les risques de dérèglements climatiques afin d'éviter autant que possible les pertes et dommages.

Selon les projections de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les besoins en atténuation seraient évalués dans l'absolu à 600 milliards de dollars annuels entre 2021 et 2030. [15]

Les financements d'adaptation

Pour le GIEC, l'adaptation au changement climatique est « la démarche d'ajustement au climat actuel ou à venir, ainsi qu'à ses conséquences. Il s'agit à la fois de réduire les effets préjudiciables du changement climatique tout en exploitant les effets bénéfiques ». Selon l'Union européenne (UE), « l'adaptation consiste à rendre les systèmes ou territoires moins vulnérables au dérèglement climatique, par des actions diminuant les impacts effectifs du changement climatique, ou améliorant les capacités de réponse des sociétés et de l'environnement (naturel ou cultivé) ». Les financements climatiques qui sont consacrés à l'adaptation visent donc à réduire les effets des dérèglements climatiques afin d'éviter autant que possible les pertes et dommages. Les financements d'atténuation limitent les dégâts, ceux liés aux pertes et dommages paient les réparations. Les financements d'adaptation sont donc le mieux censés favoriser la résilience des agricultures de petite surface.

Lors de l'adoption du « bilan mondial » par les négociateurs à la COP 28 (Conférence des Parties sur les changements climatiques à Dubaï en décembre 2023), les estimations des besoins de financement pour l'adaptation s'élevaient à plus de 387 milliards de dollars par an d'ici 2030. [16]

Les financements pour pertes et dommages

Le GIEC explique que même si des mesures efficaces étaient mises en place pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, les pertes et dommages résultant des changements climatiques ne pourraient être évités, « car il existe un niveau de réchauffement enclenché qui entraîne déjà des conséquences inévitables. »

La CCNUCC définit les pertes et dommages comme résultant d'événements soudains ainsi que de processus à évolution lente. Des pertes et des dommages peuvent se produire dans les systèmes humains (tels que les moyens de subsistance) ainsi que dans les systèmes naturels (tels que la biodiversité). Après des années de désaccord entre les pays développés et les pays en développement, un fonds pour les pertes et dommages a été créé lors de la COP 27 de Charm el-Cheikh (Égypte) de 2022 sur les changements climatiques. Mais en raison des désaccords susmentionnés, ce fonds reste sous-financé.

Les pays du Sud global réclament que les pertes et dommages constituent un nouveau pilier de l'action climatique, là où les pays du Nord le conçoivent parfois comme un sous-pilier de l'adaptation. Cette différence de points de vue a des implications financières importantes.

Les besoins mondiaux en pertes et dommages sont évalués à au moins 300 milliards de dollars annuels. Après 2030, une étude de Loss and Damage Collaboration [17] a évalué que les pertes et préjudices devraient coûter plus de 400 milliards par an, alors que l'Inde a avancé le plancher de 1 000 milliards de dollars par an.

Au total, les besoins en financements pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages s'élèveraient largement à plus de 1 000 milliards de dollars par an.

Des objectifs financiers au rabais

Les engagements financiers pour les pays du Sud global fonctionnent par cycles. La COP 29 à Bakou a lancé le cycle 2025 - 2035

Les financements climatiques globaux étaient évalués à 630 milliards de dollars par an en 2019/2020 en incluant les financements publics et privés, qu'ils viennent des pays destinataires des fonds ou des pays développés. Il est important de distinguer le financement climat total du financement climat fourni et mobilisé par les pays développés pour les pays en développement pour lequel un objectif de 100 milliards annuel avait été fixé à l'horizon 2025..

L'Accord de Paris est un traité international sur les changements climatiques adopté lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015. Lors des engagements financiers prévus jusqu'en 2025, les pays développés avaient promis de fournir annuellement 100 milliards de dollars par an aux pays du Sud global. Selon les points de vue défendus, certains affirment qu'ils ont été atteints et même dépassés en 2022, d'autres affirment qu'on est loin de l'objectif.

Les chiffres sont disponibles jusqu'en 2022. En 2020 et en 2021, les plus hautes estimations se chiffrent à 83,3 et 89,6 milliards. En 2022, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 115,9 milliards auraient été atteints. Le montant est cependant relativisé par de nombreux observateurs.

> Selon l'ONG Oxfam [18], la valeur réelle de ces financements climatiques n'était que de 21



© Don White

À Bakou, les montants attendus ont été divisés par trois ou par quatre.

à 24,5 milliards de dollars en 2020, alors que le chiffre officiel annuel de 2020 était de 83 milliards. Plusieurs explications sont mentionnées par Oxfam : l'exagération de la pertinence climatique des fonds, la double comptabilité de certains fonds, la réutilisation de fonds préexistants, la confusion entre prêts et dons, la non prise en compte de l'inflation, etc.

➤ **Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne (UE) et les pays développés,** les financements du secteur privé et des banques multilatérales de développement peuvent être pris en compte, ce que les pays en développement refusent. Or, la somme de 115,9 milliards de dollars en 2022 est composée pour plus de la moitié de prêts (63,6 milliards) et moins d'un quart de dons (25,6 milliards), le reste étant constitué de financements privés.

Certains de ces appuis ont des faiblesses lorsqu'il faut financer de manière adaptée les besoins des pays du Sud global. Le secteur privé, par exemple, investit principalement dans des projets en matière d'atténuation, alors que la majorité des pays du Sud global demandent surtout des moyens pour l'adaptation. Quant aux prêts des banques multilatérales de développement, les pays du Sud global craignent naturellement qu'ils aggravent la crise de la dette.

➤ **Les pays membres de l'OCDE** ne voient pas de mal à inclure leurs financements climatiques dans leurs résultats d'Aide publique au développement (APD). Or, plusieurs ONG et Organisations de la société civile (OSC) insistent sur l'importance d'un financement climatique nouveau et additionnel à l'aide publique au développement (APD) ainsi que du respect de la promesse des 0,7% d'APD [19].

Un nouvel objectif de financement a été fixé à Bakou pour les années post-2025 : c'est le « *New Collective Quantified Goal (NCQG) on climate finance.* »

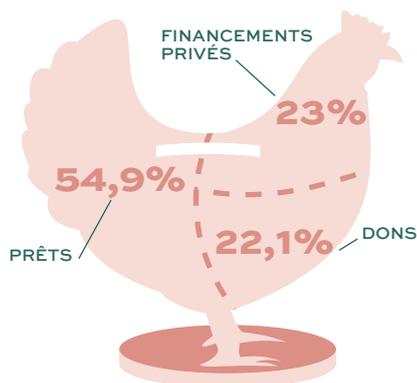
significativement élargi aux investissements privés, inscrit dans un NCQG de 1 300 milliards à la définition très large.

L'Accord de Paris prévoyait que les premiers responsables du changement climatique doivent mobiliser les ressources financières nécessaires aux pays les moins responsables.

Pour les pays du Sud global, le NCQG s'inscrivait dans cet esprit qui incorpore les principes d'équité, de responsabilité commune mais différenciée et des capacités respectives. La qualité du NCQG impliquerait qu'il soit constitué uniquement de financements publics, majoritairement sous forme de dons, et que les prêts utilisés soient hautement concessionnels.

Pour les États-Unis et l'Union européenne, le NCQG a été l'occasion de diluer leur responsabilité historique, en profitant de l'occasion pour réviser à la hausse la liste des pays qui doivent fournir des ressources financières afin de refléter l'état actuel de l'économie mondiale.

Sur les 115,9 milliards de \$



Le réseau Climate Action Network (CAN) [20], un réseau mondial de plus de 1 900 organisations de la société civile dans plus de 130 pays a plaidé pour qu'il soit composé d'un cœur de financement public d'au minimum 1 000 milliards de dollars par an, sous la forme de dons ou d'équivalent-dons à destination de l'atténuation, l'adaptation et les pertes et préjudices. On sait désormais que Bakou a fixé le montant à 300 milliards de dollars annuels d'ici 2035 dans un périmètre

Des financements minimales pour les petites surfaces

Les agricultures de petite surface du Sud global reçoivent moins de 1% des financements climatiques.

Une des études les plus citées est celle de **Climate Policy Initiative** (CPI), qui estime à **28,5 milliards** de dollars par an les flux climatiques vers les systèmes agroalimentaires dans leur ensemble, dont **5,53 milliards** pour « les systèmes agroalimentaires à petite échelle », en 2019/2020 [21]. Ce montant prend en compte l'adaptation et l'atténuation et n'est pas *stricto sensu* limité au Sud global. Ce montant, tout comme l'ensemble des montants mentionnés ci-dessous, peut à la fois provenir de financements privés et publics.

Un rapport du Forum rural mondial (FRM) [22] qui resserre la focale sur « les fonds destinés aux petites exploitations agricoles » fait tomber l'estimation à 2,05 milliards de dollars en 2021.

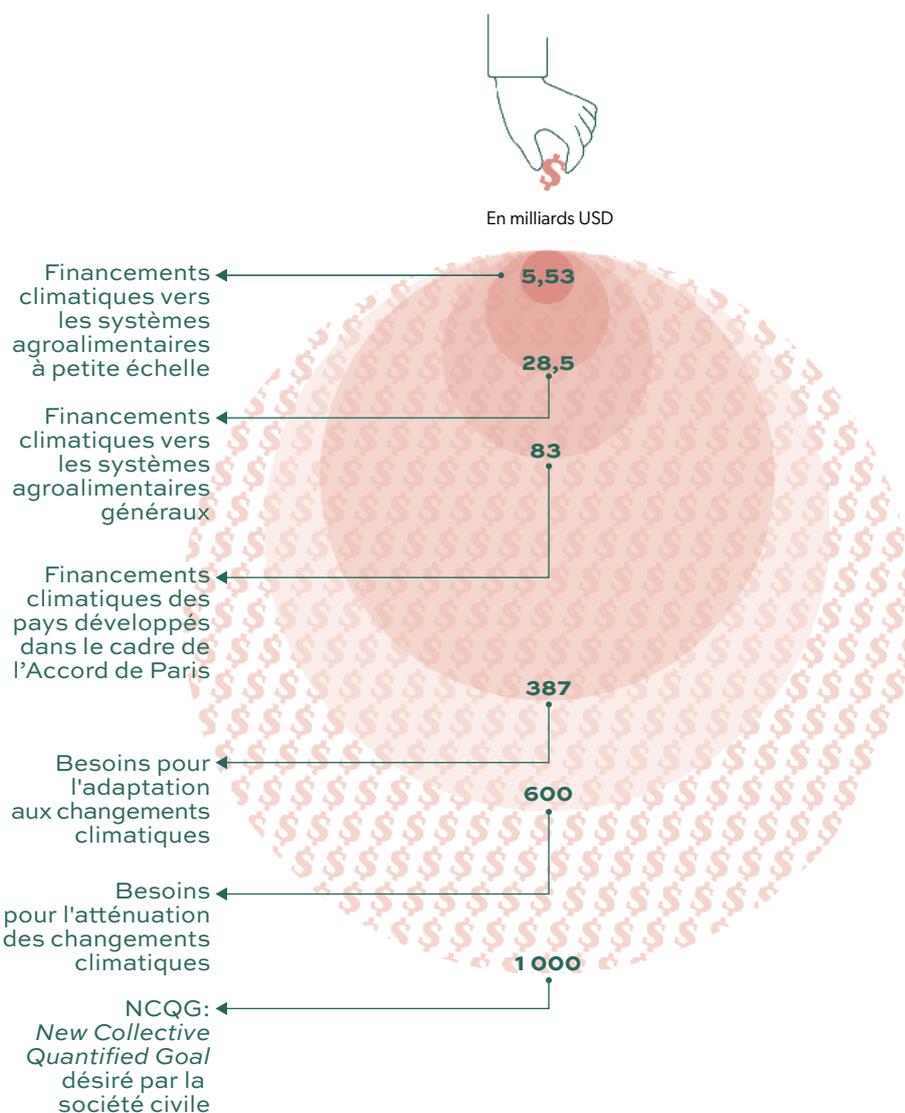
Ces chiffres suffisent déjà à donner une idée des disproportions existantes si on les compare aux chiffres susmentionnés.

5,53 milliards annuels en 2020, ce n'est que :

- > **0,8% de l'ensemble de la finance climatique (environ 630 milliards)** selon le CPI. À noter que ces 5,53 milliards sont aussi très faibles si on les compare aux 83 milliards proclamés cette année là dans le cadre de l'Accord de Paris.
- > **0,83% des 600 milliards de dollars annuels** de besoins pour l'atténuation estimés par la CCNUCC.
- > **1,2% des 387 milliards de dollars annuels** de besoins pour l'adaptation estimés lors de la COP28.

Financements climatiques

pour les systèmes agroalimentaires à petite échelle, les systèmes agroalimentaires et tous les secteurs en 2019/2020. Comparaison avec les besoins réels et avec le nouvel objectif NCQG revendiqué à partir de 2025



Source : CPI, Studio Marmelade.

Une autre recherche (Chapagain et al., 2020) [23] mentionnée par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) [24], donne une fourchette **50 à 180 milliards de dollars par an** (selon différents scénarios prospectifs) nécessaires pour l'adaptation de l'agriculture et l'utilisation des sols pour les « pays en développement » d'ici 2030.

Cette recherche a estimé que les financements climatiques pour l'adaptation de l'agriculture et l'utilisation des sols, correspondaient à environ **9 milliards de dollars en 2018** en faveur des « pays en développement ».

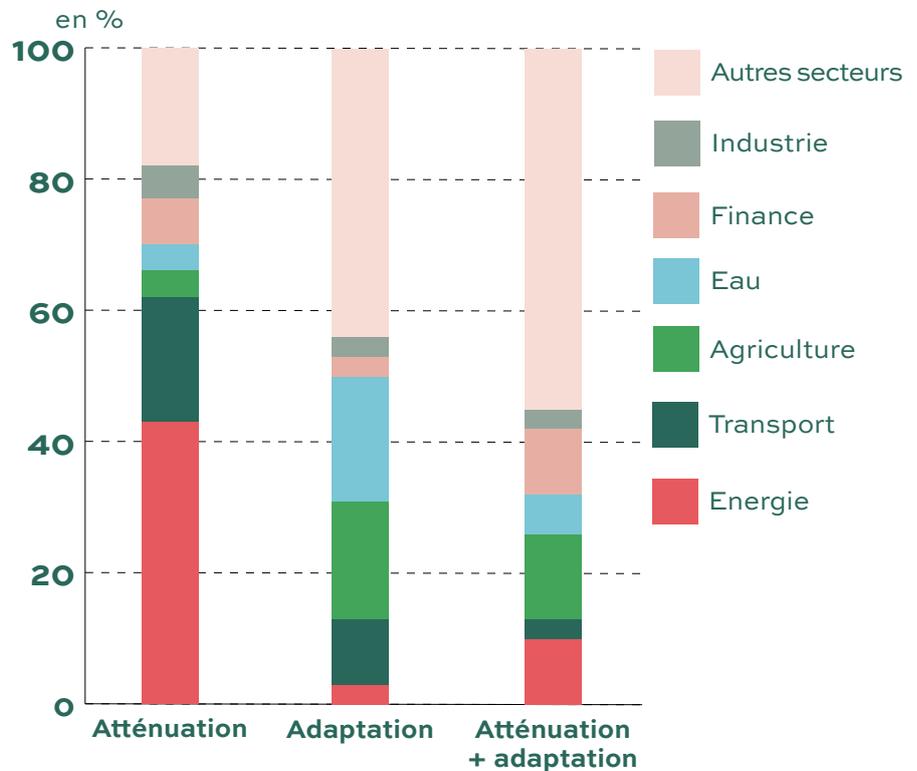
Ces 9 milliards en 2018 ainsi que les 5 et 2 milliards annuels en 2020 et 2021 ne représentent que 5%, 2,7% et 1,1% des plafonds de 180 milliards annuels envisagés dans ces projections.

En conclusion, s'il est difficile de faire une projection très précise en se basant sur des sources aux approches, définitions et méthodologies parfois différentes, il est au minimum apparent que les financements de l'adaptation des agricultures de petite surface du Sud global sont extrêmement faibles et ne sont pas à la hauteur des besoins.

Dans tous les cas de figure, ces financements sont parmi les parents pauvres des budgets climatiques, comparativement très bas à d'autres financements climatiques. On peut le constater dans le graphique ci-dessus fourni par l'OCDE [25] sur la « répartition sectorielle du financement climatique fourni et mobilisé en 2016-2022 », soit depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris :

Depuis 2016, la plupart des financements de l'atténuation se sont concentrés dans les secteurs de l'énergie et du transport. Entre 2016 et 2022, ces deux secteurs ont représenté plus de la moitié (62%) du financement total de l'atténuation fourni et mobilisé. En revanche, le financement de l'adaptation a été réparti plus uniformément entre un plus grand nombre de secteurs, l'approvisionnement en eau et l'assai-

Répartition sectorielle du **financement climatique** fourni et mobilisé en 2016-2022



Source : OECD.org

nissement, ainsi que l'agriculture, la sylviculture et la pêche, représentant 19% et 18% du total du financement de l'adaptation fourni et mobilisé. La mention « Tous les autres secteurs » comprend principalement les activités multisectorielles, la protection générale de l'environnement, les financements des gouvernements et de la société civile, l'infrastructure et les services sociaux, et la préparation aux catastrophes.

Il faut préciser que les 18% qui sont ici mentionnés pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche recouvrent des réalités plus vastes que les agricultures de petite surface *stricto sensu*.

Le gouffre entre les financements de l'adaptation des agricultures de petite surface du Sud global est probablement encore plus vertigineux si l'on

observe de façon beaucoup plus large les financements nuisibles à l'environnement et au climat.

Une étude d'Earth Track [26] a en effet estimé à **1 890 milliards de dollars** les financements nuisibles à l'environnement en 2021, avec : **640 milliards** dans le secteur des énergies fossiles; **520 milliards** pour l'industrie agricole; **350 milliards** pour l'utilisation non-durable de l'eau douce; **155 milliards** pour l'industrie forestière; **90 milliards** pour des pratiques nuisibles dans la construction; **85 milliards** dans les transports polluants; **50 milliards** qui favorisent la surpêche.

Zoom sur l'origine de certains financements

La répartition des financements pour l'adaptation de l'agriculture et de l'utilisation des sols est intéressante à analyser.

Chapagain et al. [27] ont décorqué la provenance des 9 milliards financés en 2018 :

67,5 % des fonds provenaient des pays membres du CAD (Comité d'aide au développement de l'OCDE), dont 75 % (50 % du total) de la France et du Royaume-Uni.

23,8 % des fonds provenaient de banques multilatérales de développement, dont 75 % (18 % du total) de la Banque mondiale (via sa filiale appelée « Association internationale de développement »), de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

8,3 % des fonds provenaient d'autres multilatéraux, dont :

- > **70 %** des fonds (6 % du total) du Fonds international de développement agricole (FIDA) ;
- > **9 %** (0,7 % du total) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), soit environ 63 millions de dollars US ;
- > **8 %** (0,7 % du total) du Fonds vert pour le climat (FVC), soit environ 63 millions de dollars US ;
- > **5 %** (0,4 % du total) du Fonds d'adaptation (FA), soit environ 36 millions de dollars US.

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Créé en 1991, administré par la Banque mondiale, il s'agit d'un fonds historique pour l'environnement. Le FEM est une famille de fonds financiers qui supporte entre autres l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement, principalement au travers du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et du Fonds spécial pour les changements climatiques (SCCF).

Selon une vidéo promotionnelle sur le site web du FEM [30], « plus de 2 milliards de dollars US de subventions à travers plus 500 projets en faveur de 65 millions de personnes et qui ont rendus 14 millions d'hectares des terres agricoles plus résilientes au climat » ont été programmés. Dans la période 2022 - 2026 le FEM affirme que chaque PMA peut avoir accès jusqu'à 20 millions de dollars US.

Tous ces montants s'avèrent très faibles si on les compare aux besoins en adaptation estimés à 387 milliards par an d'ici 2030 déjà mentionnés en pages 10 et 14.

0,4 % d'États non-membres du CAD et de donateurs privés.

Ces pourcentages semblent donc indiquer que les apports des « Fonds pour l'environnement mondial », « Fonds vert pour le climat » et « Fonds pour l'adaptation » étaient extrêmement faibles dans les financements climatiques pour l'adaptation de l'agriculture et l'utilisation des sols : seulement quelques dizaines de millions de dollars par chacun de ces fonds.

En outre, CIDSE & CAWR (2020) [28] ont analysé les financements climatiques de l'UE pour l'agriculture via différents fonds (FVC, FAO, FIDA et PAM – Programme alimentaire mondial) et ont trouvé qu'environ 80 % des financements climatiques vont vers des « fausses » solutions pour l'agriculture face aux problèmes écologiques et sociaux, notamment que la moitié du financement climatique de l'Union européenne pour le secteur agroalimentaire soutient l'agriculture conventionnelle et industrielle.

En dehors du cadre climatique, d'autres financements abondent vers l'agriculture conventionnelle, industrielle et polluante. On peut les catégoriser : des financements directs et indirects.

Des financements directs inadaptés

Qu'ils soient nationaux ou internationaux, ils jouent un rôle central dans le soutien à une agriculture destructrice. La Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne en est un exemple flagrant, où les aides, nécessaires dans un marché ouvert, sont en grande partie distribuées sans conditions strictes en matière de durabilité et sans prendre en compte le besoin d'adaptation. La majorité des subsides de la PAC est attribuée par hectare et non sur la base de performances environnementales.

Les financements directs ainsi distribués créent une concurrence déloyale en augmentant la pression sur les petits agriculteurs. Ils se retrouvent marginalisés, car ils ne peuvent rivaliser avec les rendements accrus des exploitations subventionnées, perpétuant ainsi un modèle agricole qui n'est viable qu'à court terme et qui compromet sa propre viabilité à long terme.

Les outils qui portent des ambitions vertes sont majoritairement laissés à la discrétion des États, ce qui fait dire à de nombreux spécialistes que la politique devient une PAC « à la carte ».

Fonds vert pour le climat (FVC)

Depuis l'Accord de Paris en 2015, le FVC joue un rôle important dans la concrétisation d'une partie de l'engagement des pays développés de fournir 100 milliards de dollars par an d'aide climatique pour l'atténuation et l'adaptation. La Banque mondiale en est l'administrateur. « Selon le fonds, plus de 4 milliards de dollars ont été déboursés à ce jour et 13,5 milliards engagés. Mais ses ambitions sont plus grandes : il veut relancer son capital, actuellement de 17 milliards de dollars, pour le porter à 50 milliards d'ici à 2030 » [31].

Malgré ces belles ambitions, le contraste entre l'engagement des 100 milliards de l'Accord de Paris et les fonds effectivement déboursés via le FVC reste grand.

Les engagements des États-Unis ont été gelés durant le premier mandat de Donald Trump (2017 - 2021). Sa réélection en novembre 2024 est une mauvaise nouvelle. Donald Trump a déclaré vouloir retirer les USA de l'Accord de Paris sur le climat. En décembre 2023, la vice-présidente Kamala Harris avait annoncé une contribution de 3 milliards de dollars, rattrapant ainsi des années de non-contribution. Le Royaume-Uni (5,1 milliards), l'Allemagne (4,9 milliards) et la France (4,6 milliards) contribuent davantage que les États-Unis.

L'accès direct des pays en développement aux entités nationales ou régionales de mise en œuvre demeure encore très limité et ne représente que 4 % des projets approuvés.

Selon l'OCDE, entre 2019 et 2021, environ 528 milliards de dollars par an ont été consacrés à des activités agricoles présentant des impacts potentiellement nocifs pour l'environnement, tandis que seulement 0,3 % de ce montant était lié à des critères environnementaux. Ces financements massifs encouragent des pratiques productives à court terme mais nuisibles à long terme, telle que l'utilisation intensive d'engrais chimiques et les monocultures, qui entraînent la dégradation des sols et la perte de biodiversité.

Les pays du Nord allouent également des fonds à des projets agricoles dans les pays du Sud global, mais ces fonds ne sont pas toujours utilisés pour promouvoir des pratiques durables. Un rapport d'ActionAid et de Counter Balance [29] étudie les financements de la Banque d'investissement européenne pour l'agriculture et rend compte des contradictions entre les stratégies climatiques et de coopération au développement de l'UE et ses investissements dans une agro-industrie destructrice, avec 800 millions d'euros investis en dehors de l'UE.

Une multiplication des Fonds ne signifie pas forcément plus de financements pour les agricultures de petites surfaces.

Des financements indirects inadaptés

En dehors des financements directs aux producteurs agricoles, il faut considérer tous les financements indirects, c'est-à-dire les financements à destination des infrastructures ou activités qui favorisent la continuation d'une agriculture conventionnelle.

On rappellera ici le chiffre de 640 milliards de dollars en 2021 dans le secteur des énergies fossiles, tels qu'estimés par Earth Track (voir page 14).

Il s'agit d'un système qui s'auto-reproduit : les subsides aux énergies fossiles favorisent un modèle agricole dépendant de ces mêmes énergies. Par exemple : Il faut brûler des combustibles fossiles pour fabriquer certains engrais chimiques.

Le Fonds pour l'adaptation (FA)

Le FA a été établi lors de la 7^e Conférence des Parties (COP7) qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc, en 2001. À la suite de l'Accord de Paris en 2015, il a été intégré dans la nouvelle architecture financière climatique.

Initialement les financements provenaient d'une taxe internationale de 2 % sur le Mécanisme de développement propre (MDP) aussi appelé marché du carbone. Au fil d'une perte de valeur de ces marchés, d'autres sources sont venues s'ajouter. Le Fonds d'adaptation consiste aujourd'hui en un mélange de mécanismes auto-générés et de contributions volontaires, principalement de la part des pays développés au bénéfice des pays en développement. Sur son site, le FA annonce à peine 1,79 milliards de dollars US de contributions sur une période de 14 ans, de 2010 jusqu'à septembre 2024. Parmi les pays européens, l'Allemagne a été le principal contributeur avec 641 millions de dollars US. Les engagements pour l'adaptation de l'agriculture et l'utilisation des sols dans les pays en voie de développement n'auraient été, selon notre exemple mentionné en page 15, que de 36 millions de dollars US en 2018. Les projets appuyés par le FA concernent aussi d'autres secteurs comme la gestion des zones côtières, les forêts, des projets multisectoriels, le développement urbain, la gestion de l'eau, etc.

Le Fonds d'adaptation comporte pourtant des éléments novateurs intéressants :

- > Un conseil d'administration composé d'une majorité de membres issus de pays en développement ;
- > La possibilité pour les pays éligibles d'avoir un accès direct aux fonds ;
- > Une certaine indépendance par rapport aux contributions des donateurs ;
- > Un mandat stratégique pour donner la priorité aux besoins des communautés particulièrement vulnérables.

Les actions à entreprendre

Des actions pour améliorer les financements

Afin de mieux financer l'adaptation au dérèglement climatique des agricultures de petite surface du Sud global, plusieurs étapes devraient être respectées préalablement.

Déclarer les financements à la hauteur de l'assistance nette pour le climat

Les constats d'Oxfam [32] sur l'exagération entre les montants annoncés et les montants réels amènent l'ONG à demander que les financements soient déclarés à la hauteur de l'assistance nette pour le climat.

Les États doivent s'accorder sur des règles de comptabilisation reflétant mieux la valeur des financements pour les pays en développement ainsi que l'effort financier déployé par les pays développés. C'est le premier pas avant de demander l'augmentation des financements pour l'adaptation et pour l'agriculture, et en particulier pour les agricultures de petite surface.

L'ECDPM [33], l'IFAD & le CPI [34] ou encore Oxfam recommandent de ne comptabiliser que l'équivalent-don dans les déclarations de financement climatique.

L'adaptation, pour l'agriculture, exige généralement des activités sur lesquelles ne doivent pas peser des attentes de rentabilité rapide. Oxfam défend la nécessité de financements publics sous forme de subventions lorsque l'on ne peut attendre aucun

L'adaptation, pour l'agriculture, exige des activités sur lesquelles ne doivent pas peser des attentes de rentabilité rapide.

retour sur investissement, en particulier pour le financement de l'adaptation et des pertes et dommages.

EN RÉSUMÉ

- [Ne comptabiliser que les financements nouveaux et additionnels.
- [Ne comptabiliser que les financements qui ciblent les objectifs climatiques.
- [Ne comptabiliser que l'équivalent don dans les déclarations de financement climatique.

Augmenter la transparence et le suivi des financements

Il est essentiel de séparer les objectifs de financement pour l'adaptation de ceux pour l'atténuation et pour les pertes et dommages.

Tous les analystes de la question climatique enjoignent les bailleurs de fonds à améliorer leur suivi, à rendre plus explicites les objectifs de leurs projets, et à en mesurer les impacts. « *Il est nécessaire de prendre en compte les besoins et capacités immédiats des pays en développement et de garantir que les ressources atteignent et renforcent ceux qui sont les plus vulnérables et qui en ont le plus besoin* », rappelle ACT Alliance [35].

L'IFAD et le CPI rappellent que les besoins de suivi plus complet et précis de la finance climatique sont applicables à tous les niveaux décisionnels et d'implémentation, afin de pouvoir mieux mesurer les efforts effectivement réalisés, les progrès effectués et leurs conséquences.

EN RÉSUMÉ

- [Détailler et clarifier les objectifs climatiques suivis, les cibles et les impacts attendus pour chaque financement.
- [S'assurer de la pertinence des financements pour les populations et prendre en compte leurs impacts positifs et négatifs.
- [Promouvoir un meilleur suivi des progrès réalisés.

Faciliter l'accès des fonds aux plus vulnérables

Les financements climatiques sont très difficiles à obtenir pour les populations locales et les ONG, les OSC et les organisations paysannes (OP) qui les représentent. Certains financements sont mal distribués et ne prennent pas en compte la complexité du terrain. La qualité des fonds est tout aussi importante que leur quantité. Il s'agirait donc de faciliter l'accès aux fonds climatiques pour les personnes les plus vulnérables en zones rurales. Le plus souvent, les premières structures informelles avec lesquelles ces personnes sont amenées à être en contact sont leur famille élargie et les organisations communautaires (OC).

Dans l'ensemble, cela passe par une simplification de l'accès aux fonds et par une reconnaissance des ONG, OSC, OP et des OC comme légitimes pour recevoir et distribuer des moyens.

La CIDSE explique qu'il ressort clairement que les OSC ou les OC ne sont pas considérées par le Fonds vert pour le climat (FVC) comme une catégorie d'exécutants de projet.

Dans un rapport sur le FVC (2021) [36] CIDSE rappelle que « les obstacles que rencontrent les OSC pour accéder aux fonds du FVC sont systémiques, massifs et évidents dans la pratique. Il sera essentiel pour le fonds de s'attaquer, réduire et surmonter ces barrières pour s'acquitter de sa mission de changement transformateur. Les obstacles à l'accréditation des OSC, l'accès direct limité, les processus compliqués pour l'approbation des projets, le manque d'enracinement local, la faiblesse des processus de consultation nationale et le manque d'appropriation nationale par l'ensemble de la société sont des préoccupations majeures ; ces problèmes conduisent à un écart important entre ce que le fonds déclare vouloir devenir et ce qu'il est actuellement. »

Le Forum rural mondial (FRM) souligne que les organisations paysannes ont la capacité organisationnelle nécessaire pour gérer des fonds importants mais ne sont pas reconnues comme telles : « Par exemple, les organisations d'agriculteurs familiaux constatent souvent qu'elles ne sont pas éligibles pour demander des fonds, qu'elles ne savent pas où s'adresser ni comment procéder pour demander un financement, ou qu'elles n'ont pas la capacité de s'engager

nomique informel de nombreux pays parmi les plus touchés par les changements climatiques.

En Afrique, par exemple, l'économie est majoritairement portée par des petites entreprises informelles qui n'ont pas accès à la finance climatique. De nombreux·ses agriculteurs et agricultrices ne sont pas propriétaires de leurs terres et l'exploitent pour le compte d'autrui.

Les difficultés d'accès à la terre représentent un frein pour obtenir des financements.

dans des processus de demande longs et coûteux, et que le type de financement disponible ne correspond souvent pas à leurs besoins. » Parmi les recommandations du FRM, figure : « Un accès direct à davantage de financements climatiques pour les petits exploitants familiaux. Les mécanismes de financement et les fonds devraient être développés en collaboration avec les organisations d'agriculteurs pour s'assurer qu'ils répondent à leurs besoins. Ils devraient par ailleurs donner la priorité à un financement flexible à plus long terme afin que les communautés puissent déterminer leurs propres priorités. » (Forum rural mondial, 2023) [37].

Les difficultés d'accès à la terre, sans compter l'accaparement des terres par de grands propriétaires nationaux ou multinationaux, représentent souvent un frein pour obtenir des financements, dans la mesure où des titres de propriété peuvent parfois être demandés. Pour comprendre les blocages intrinsèques à la distribution des financements climatiques, il faut donc rappeler le contexte éco-

Aussi, les populations agricoles sont géographiquement dispersées et l'administration peu développée dans les territoires les plus vulnérables au changement climatique. L'ensemble de ces contraintes induit des coûts de transactions financières particulièrement élevés au regard des sommes distribuées ou prêtées.

EN RÉSUMÉ

- [Simplifier l'accès aux fonds et reconnaître la société civile et les organisations communautaires comme légitime pour recevoir et distribuer des fonds.
- [Adapter les financements aux réalités complexes des économies informelles.
- [Faciliter l'accès à la terre pour les paysanneries de petite surface, mettre fin à l'accaparement des terres.

Augmenter les financements climatiques pour l'adaptation

Les pays industrialisés de longue date devraient assumer leurs responsabilités, revoir le Nouvel objectif de financement (NCGQ) pour les années post-2025 et leur contribution respective à celui-ci en suivant les recommandations de la *Climate Action Network* (CAN).

Il conviendrait de mieux financer le Fonds pour l'adaptation (voir page 17), de développer des sources de financement novatrices. Oxfam [38] propose une taxe sur les émissions du secteur maritime, des impôts sur la fortune ou une taxe sur les bénéfices excédentaires tirés de l'extraction des combustibles fossiles.

Toutes les institutions internationales affirment que les financements actuels, même s'ils étaient à la hauteur du soutien annoncé, ne suffiraient pas. Selon la Banque mondiale [39], les bénéfices générés par des investissements dans l'adaptation seraient bien supérieurs aux coûts estimés : en termes d'emplois, de santé, de biodiversité, de sécurité alimentaire, le retour sur investissement est évalué à seize pour un en 2030.

Des organisations aussi diverses que la FAO, Oxfam, le FRM, FOLU (la Coalition pour l'alimentation et l'utilisation des sols) se rejoignent sur l'affirmation que les gouvernements sous-financent le domaine de l'alimentation et de l'utilisation des terres, même au sein des fonds climatiques.

Le FRM demande « une hausse des flux de financement du climat accordés à des pratiques véritablement durables et résilientes au changement climatique, y compris aux approches agroécologiques. Cela implique de créer des fonds qui soutiennent des approches diverses et respectueuses de la nature et créent des

solutions communautaires qui s'appuient sur l'expertise et l'expérience traditionnelles. »

Le FIDA et le CPI conseillent d'augmenter la finance climatique pour les petits agriculteurs et les entreprises de la chaîne en aval [40]. Ils invitent à prendre en compte les acteurs au-delà de la seule production agricole : les entreprises et individus sur toute la chaîne de la production à la consommation peuvent aussi rencontrer des difficultés liées au changement climatique et aux besoins d'adaptation.

En cas de chocs climatiques, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) au sein des Nations unies recommande d'installer [41] des filets de sécurité pour les populations vulnérables, par exemple en faisant des transferts financiers directs et sans contrepartie aux populations touchées.

Les impacts du changement climatique affectent davantage les femmes, sont très variables avec le temps, les cultures et selon les régions : une répartition équitable de l'effort climatique entre les femmes et les hommes est donc nécessaire. Cette solidarité peut être mise en place via des assurances ou des salaires garantis pour les agricultrices et les agriculteurs touchés qui permettent de répartir le risque dans le temps et sur les différentes populations. Le tout doit être financé par les premiers responsables des changements climatiques.

EN RÉSUMÉ

- [Augmenter la finance climatique et développer des sources de financement justes.
- [Mieux financer le Fonds pour l'adaptation.
- [Augmenter en particulier les fonds climatiques pour les agricultures de petite surface.

Des actions pour changer de modèles et de politiques

Promouvoir une agriculture qui ne soit pas exclusivement technologique

Le soutien international à la nécessaire adaptation au changement climatique des agricultures de petite surface commence par la promotion d'une autre forme d'agriculture face aux solutions technologiques les plus plébiscitées aujourd'hui. Ces solutions technologiques sont majoritairement soutenues par des lobbys de l'agro-industrie et des groupes d'intérêt ayant beaucoup à gagner à ce que le système agricole actuel ne se transforme pas trop vite. L'agroécologie, qui est à la fois une science, un ensemble de pratiques et un mouvement social pour l'émancipation des paysannes et des paysans, apparaît comme la meilleure voie pour répondre de manière systémique aux questions climatiques pour l'agriculture.

La Banque mondiale [42] souligne dans son rapport sur les systèmes alimentaires que nombre des solutions proposées historiquement pour l'agriculture n'étaient pas adaptées aux agricultrices et agriculteurs de petite surface et bénéficiaient principalement aux grands propriétaires et à l'agro-industrie. L'essentiel est de rendre l'agriculture plus durable avec une perspective de justice climatique. À cette fin, les politiques visant à réduire les émissions de l'agriculture devraient porter une grande attention aux besoins et priorités des personnes les plus vulnérables, à co-créer des solutions avec elles.

L'agriculture sur petite surface souffre d'une perception détériorée depuis l'élan des populations vers les villes, loin de la terre souvent associée à un passé plus pauvre.

Les impacts du changement climatique affectent davantage les femmes.

En réalité, les paysanneries de petite surface n'ont jamais bénéficié de l'environnement réglementaire requis pour prospérer. Le sous-investissement a été systémique. « En conséquence, leur implication dans les marchés reste faible car les infrastructures sont insuffisantes et les acteurs du secteur privé sont réticents à inclure ce type de paysanneries dans les chaînes de valeurs. » (Oxfam, 2011) [43]

La Banque mondiale se dit vigilante au risque que l'agriculture de précision, ou encore la « climate-smart agriculture » (CSA) souvent soutenue par des grandes entreprises, favorise de manière disproportionnée les plus grands acteurs au détriment des agriculteurs de petite surface plus pauvres et marginalisés (Banque mondiale, 2024). [44]

Le déploiement des téléphones mobiles et des réseaux de communication dans les zones qui n'y ont pas accès permet un partage d'informations utiles aux agriculteurs (bonnes pratiques, connaissance du prix de marché, services d'échanges bancaires, service météo). Mais ils ne forment pas l'unique réponse à ces besoins. Ainsi, les facilités bancaires de certaines applications digitales peuvent créer une forte dépendance à des institutions que les agriculteurs ne contrôlent pas. La communication de bonnes pratiques via les télécommunications ne devrait pas se faire uniquement de manière descendante depuis des États ou des entreprises et au détriment des échanges entre communautés, qui renforcent d'autres liens essentiels pour la résilience.

Les solutions digitales liées à l'agriculture de précision utilisent les technologies pour un usage plus

précis des intrants et des ressources naturelles afin de produire plus avec moins d'engrais, moins de pesticides et moins d'eau. Si l'agriculture digitale peut donc permettre d'éviter une surutilisation des intrants, elle oriente néanmoins les producteurs et les productrices vers un modèle fortement dépendant et est souvent déconnectée des réalités paysannes. Si un usage d'intrant plus sélectif sur une parcelle peut être jugé plus rationnel, la digitalisation risque paradoxalement d'augmenter la quantité totale d'intrants vendue, raison pour laquelle elle est massivement soutenue par les agro-industries qui les produisent et les commercialisent.

D'autres problématiques plus fondamentales pour les agricultures de petite surface ne reçoivent pas aujourd'hui l'attention qu'elles méritent. Et les financements accordés aux solutions technologiques évoquées ici sont aujourd'hui disproportionnés par rapport à leur nécessité pour les agricultures de petite surface. Selon FAO & Biovision [45], il faut donc plaider pour ouvrir largement le débat à d'autres perspectives et d'autres types de solutions de type agroécologique.

Des porte-paroles des agriculteurs de petite surface expliquent leurs différents besoins dans un rapport de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) : « Ils ont besoin d'un soutien de plusieurs types. Tout d'abord, ils ont besoin de services de conseil ruraux qui favorisent l'apprentissage et la cocréation de pratiques agroécologiques spécifiques au contexte. Il s'agit avant tout d'identifier les pratiques réussies, telles que la régénération naturelle gérée par les agriculteurs, et d'encourager les échanges massifs entre pairs

et entre communautés. Ils ont besoin d'un soutien financier, comme la mise en place d'incitations appropriées, (...) un soutien est nécessaire pour les infrastructures rurales, les routes, le stockage et la transformation des aliments et les marchés territoriaux » [46].

EN RÉSUMÉ

- [Améliorer la perception de l'agriculture sur petite surface.
- [Ne pas focaliser l'attention sur les solutions apparentées à « l'agriculture intelligente », qui ne prennent pas toujours en compte les problèmes dans leur globalité et absorbent des financements qui pourraient être plus utiles ailleurs.
- [Promouvoir l'agroécologie, une approche soutenue par des agriculteurs du monde entier et qui répond de manière systémique aux problèmes des systèmes alimentaires.

Intégrer les personnes concernées dans la gouvernance internationale et dans la gouvernance climatique

Les pays industrialisés qui ont les moyens d'appuyer les personnes qui dépendent de l'agriculture de petite surface à faire face au changement climatique devraient céder du pouvoir au profit de ces personnes.

C'est un point crucial pour une mise en œuvre juste de la finance climatique : favoriser une gouvernance qui inclut réellement les destinataires des fonds et qui laisse aux pays vulnérables et les organisations locales une grande part d'autonomie.

L'inclusion est une question complexe. En effet, à tous les niveaux de représentation, des personnes peuvent prioriser leurs intérêts, à l'échelle d'un foyer où les hommes peuvent prendre plus que les femmes, d'une communauté où certains groupes monopolisent le contact avec les bailleurs de fonds, ou encore à l'échelle d'une organisation paysanne où les paysans les plus vulnérables se font plus difficilement entendre. Il s'agit de réduire au maximum les intermédiaires qui pourraient accaparer des ressources dédiées aux populations ciblées.

Avant même de chercher à résoudre les difficultés pour inclure les populations les plus vulnérables dans les décisions internationales, il est essentiel de donner plus de voix aux pays du Sud global à propos des financements climatiques qui doivent leur être accordés.

Cette écoute de la société civile nécessite un renforcement des capacités institutionnelles et de gouvernance des États comme le recommande l'ECDDP (2022) [47]. Jusqu'à l'échelle locale, une gouvernance plus participative est nécessaire pour atteindre les objectifs de justice climatique.

EN RÉSUMÉ

- [Donner plus de voix aux pays du Sud dans les négociations internationales, premier pas déjà immense à défaut de pouvoir donner directement plus de voix aux populations.
- [Donner plus de voix aux agriculteurs, agricultrices et à la société civile, qui peuvent porter les voix de la population et doivent être considérés comme légitimes.
- [Renforcer le pouvoir des populations à l'échelle locale, pour mettre en œuvre les financements accordés sur les projets les plus pertinents.

Adopter une vision systémique

Plaider pour une approche systémique commence par une dénonciation des incohérences. Les biocarburants de 1^{ère} génération, par exemple, sont aujourd'hui encore considérés comme une solution climatique alors qu'ils nuisent gravement à la sécurité alimentaire, sont à l'origine d'accaparements de terres et ont des impacts climatiques importants.

Pour que les financements des agricultures de petite surface aient du sens, il est essentiel d'adopter une vision systémique, incluant toute la chaîne de valeur, en passant par le renforcement des petites entreprises intermédiaires de transformation des produits agricoles jusqu'à l'écoute des besoins des usagers. Il est notamment important de considérer les systèmes alimentaires au-delà de la seule production, de prendre en compte toute la chaîne de distribution et de consommation de l'alimentation.

La FAO conseille également des politiques à mener côté consommateur-ices : « *Parallèlement, il faudra tirer le meilleur parti des synergies potentielles bénéficiant à la fois aux agriculteurs et aux consommateurs. Par exemple, si les agriculteurs sont incités à diversifier leurs activités pour se lancer dans la production durable d'aliments plus nutritifs, ce changement radical donnera des résultats encore plus payants s'il est combiné avec des mesures qui encouragent les consommateurs à acheter ces produits, grâce à une campagne de sensibilisation aux avantages pour la santé que présente leur consommation au fil du temps.* » (FAO, PNUD & PNUE, 2021) [48]

Mais peut-on réellement forcer des investissements pour l'adaptation aux changements climatiques dans des régions traversant des crises graves, quand les effets attendus de l'adaptation sont à moyen ou long terme (5 à 10 ans, dans certains cas, avec des méthodes agroécologiques) ?

Les aides publiques devraient être massivement réorientées de l'agriculture conventionnelle vers le soutien à des agricultures durables.



👍 Démanteler les choix économiques et politiques allant à l'envers de la justice climatique

Un changement systémique nécessite d'inverser les choix économiques et politiques passés et, entre autres, de démanteler les subventions aux pratiques destructrices dont bénéficient des acteurs dont les intérêts vont contre la préservation de l'environnement.

La finance climatique, à elle seule, ne suffit pas pour opérer les changements nécessaires. Les aides publiques devraient être massivement réorientées de l'agriculture conventionnelle vers le soutien à des agricultures durables, incluant des exploitations de petite taille, des pratiques agroécologiques, une sobriété énergétique et une diversité de produits.

Le rapport de la FAO et de Biovision recommande l'abandon des incitations nocives, telles que le soutien aux intrants pour la production intensive [50]. C'est aussi ce que recommandent deux ONGs, ActionAid & Counter Balance, en demandant à la Banque européenne de « cesser de soutenir des projets agricoles orientés vers l'exportation et néfastes pour le climat dans le cadre de ses opérations de prêt à l'étranger. » [51].

Le financement de modèles économiques s'appuyant ou favorisant l'agriculture destructrice, comme l'industrie des pesticides de synthèse ou le soutien à la consommation de chaînes de restauration rapide, constitue un frein aux changements. À ce titre, toutes les subventions nationales et internationales à destination du Sud global devraient être conditionnées à certains critères environnementaux et sociaux, notamment à une analyse de l'effet de ces subventions sur les agricultures de petite surface [52].

Au Burkina Faso par exemple, des violences ont induit des déplacements massifs de population (près de 2 millions de personnes), ce qui engendre des conflits pour l'accès à l'eau et à la terre notamment. Construire des systèmes alimentaires durables dans de telles situations requiert une vision bien plus large que celle du développement et de l'action climatique avec une prise en compte des besoins humanitaires et des moyens d'endiguer les conflits et de favoriser la stabilité politique.

Les différentes politiques sont souvent pensées en silo, avec des organisations différentes qui agissent sur les différentes sources d'instabilité. Il faut prendre en compte le plus possible les différentes facettes des situations locales et les priorités des populations, c'est ce qui est communément appelé l'approche Nexus.

Comme l'explique l'ECDDPM [49], l'adaptation n'est pas qu'une question de projets techniques (mettre en place un système d'irrigation ou de nouvelles cultures dans une zone) mais aussi une question politique, de renforcement du pouvoir politique et économique des populations, de réduction des tensions dans les États,

etc. Parmi les facteurs qui rendent difficile la réussite de projets d'adaptation, l'ECDDPM cite dans un exemple : « une mauvaise gouvernance, due à des gouvernements fragiles et divisés, la prévalence d'une économie de rente et des groupes d'intérêts particuliers qui y sont liés, les contraintes financières de l'État, une faible structure institutionnelle pour l'action climatique, une décentralisation et une autonomisation limitées des autorités locales » etc. Tous ces facteurs contribuent à l'incohérence et à la faiblesse des politiques climatiques.

EN RÉSUMÉ

- [Dépasser l'étape de production pour construire des systèmes alimentaires durables, renforcer les entreprises intermédiaires, se soucier des besoins réels des usagers.
- [Mettre en cohérence les différentes politiques (développement, humanitaire, climat, affaires étrangères).
- [Renforcer la gouvernance et les droits des populations dans les pays fragiles.



© Sakorn Sukkasmsakorn

Aux États-Unis et dans l’UE, les régimes alimentaires constituent un levier très puissant pour influencer la production agricole. À ce titre, la promotion d’une alimentation moins transformée ainsi que la taxation des produits alimentaires non durables sont parmi les leviers proposés pour faire changer les habitudes de consommation.

Les économies les plus industrialisées au monde et l’UE (réunis au sein du G20) financent l’exploration de nouvelles réserves de combustibles fossiles, en plus de subventionner l’exploitation de réserves ouvertes et la consommation d’énergie fossile. Au lieu de poursuivre sur cette voie, une taxation appropriée des énergies fossiles permettrait, avec des garan-

ties de protection pour les plus vulnérables, d’enclencher la transition nécessaire.

De nombreuses questions systémiques viennent entraver l’effort pour plus de justice climatique, notamment la spéculation financière sur les matières premières agricoles ainsi que le fonctionnement de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) qui tend à promouvoir la dérégulation pour réduire les obstacles au libre-échange, alors que davantage de régulation permettrait justement aux États de soutenir leur agriculture locale. L’endettement des États du Sud global est une autre entrave. L’allègement, voire l’annulation des dettes publiques pourrait également favoriser des investissements publics dans des politiques agroécologiques nouvelles.

EN RÉSUMÉ

- [Réorienter les aides publiques internationales agricoles.
- [Conditionner les aides publiques des secteurs liés à l’alimentation à des critères environnementaux.
- [Cesser les subventions aux énergies fossiles.
- [Réformer l’Organisation mondiale du commerce.
- [Limiter la spéculation sur les matières premières agricoles.
- [Alléger voire annuler les dettes des pays du Sud global.

Conclusion

Plus que tout autre secteur, l'agriculture est l'affaire du vivant. Elle est en première ligne des conséquences dévastatrices du dérèglement climatique, dans lesquels les pays industrialisés ont une responsabilité écrasante.

L'alimentation et l'agriculture sont de plus en plus présents dans les discussions des COP climat, bien que les textes officiels y fassent généralement peu référence. Cependant, les agriculteurs et agricultrices à petite échelle ont du mal à se faire entendre.

Ces paysanneries des pays du Sud global font pourtant partie de la solution. Leurs méthodes, terrains et traditions doivent être préservés, améliorés et donc faire l'objet d'un financement public beaucoup plus important qu'il ne l'est actuellement. Une meilleure écoute de leurs besoins permettrait d'allouer plus efficacement les fonds.

Sans un arrêt des financements nuisibles qui entravent la transformation des modèles agricoles, on en est réduit à essayer de vider un seau d'eau dans un bateau qui prend l'eau de toutes parts.

Dans ce numéro de Phosphore, nous appuyons l'idée qu'il faut prioriser les subventions et les dons, tant pour la finance climatique en général que pour l'adaptation des agricultures de petite surface en particulier.

Cette idée est à notre sens justifiée parce que les périodes d'adaptation et de transition nécessaires pour les agricultures de petite surface s'accommodent mal aux exigences d'une

rentabilité rapide. Les blocages à l'idée de prêter de l'argent pour l'adaptation des agricultures de petite surface sont multiples : les difficultés liées à l'économie informelle, à l'accès à la terre et à la dispersion des populations. À cela s'ajoutent les risques liés à l'investissement, l'absence de profits dans le domaine de l'agriculture de petite surface, augmentés par les effets du changement climatique.

Un véritable enjeu est de rendre les décideurs économiques et politiques conscients que l'impossibilité d'attendre des retours sur investissement immédiats d'activités agricoles sur petite surface est contrebalancée par les effets positifs qui peuvent être attendus à plus long terme si une transition agroécologique est mise en œuvre.

De plus, l'obligation des États les plus pollueurs de rembourser leur dette climatique passe nécessairement par des dons ou des prêts à valeur concessionnelle [53], et pas uniquement de prêts remboursables classiques. Endetter des paysanneries qui ne sont pas responsables de la catastrophe revient à créer une nouvelle relation coloniale là où il faut justement rétablir plus de justice. Rembourser la dette climatique sous forme de don pour l'adaptation apparaît alors comme nécessaire pour ne pas reproduire le biais de l'aide internationale qui a enfermé les pays décolonisés dans un cycle de dépendance aux bailleurs occidentaux.

Dans sa partie consacrée aux financements inadaptés et contre-productifs, ce numéro de Phosphore pointe les failles des financements étiquetés « climatiques » : les montants climatiques (réels ou supposés) sont très faibles comparés aux subventions à destination de l'agriculture destructrice.

L'avenir d'une agriculture locale, résiliente et agroécologique dépend de la réorientation des montants actuellement investis dans la production agroalimentaire de grande échelle. L'adaptation aux aléas climatiques doit devenir le pilier des financements de ces 500 millions de productrices et de producteurs.

Ce Phosphore appelle les organisations de la société civile qui promeuvent l'agroécologie à militer et plaider ensemble auprès des institutions compétentes pour l'amélioration de l'accessibilité des fonds climatiques pour les communautés de paysans et paysannes de petite surface.

Ce Phosphore interpelle également les décideurs politiques, pour que le financement de l'adaptation soit à la hauteur des défis à relever, tels qu'ils sont ressentis par les agriculteurs de petite surface. À ce titre, ces financements ne doivent plus constituer une simple étiquette « verte » permettant aux États les plus industrialisés de se dédouaner. Ils doivent faire partie d'un rééquilibrage global, mondial, des rapports de force, afin de donner aux populations du Sud global les moyens de leur subsistance et la capacité de surmonter des chocs climatiques majeurs.

Les propositions mentionnées ci-dessus élargissent donc le seul sujet du financement de l'adaptation au sens strict pour s'intéresser aux facteurs structurels et systémiques de changement.

Sources

Les chiffres ou statistiques mentionnés dans ce numéro de Phosphore sont issus des sites ou publications suivantes :

ISF Advisors :

<https://isfadvisors.org/the-current-state-of-the-agri-sme-finance-sector/>

CPI a développé des ressources en ligne très complètes avec une vue d'ensemble des financements climatiques :

<https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/global-landscape-of-climate-finance-2021/>

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), *Climate finance in the agriculture and land use sector – global and regional trends between 2000 and 2018, 2021.*

<https://www.fao.org/3/cb6056en/cb6056en.pdf>

(Chapagain et al., 2020), *Climate change adaptation costs in developing countries: insights from existing estimates.*

https://www.researchgate.net/publication/338553951_Climate_change_adaptation_costs_in_developing_countries_insights_from_existing_estimates

Forum Rural Mondial, *Un potentiel inexploité - Une analyse des flux de financement public international de la lutte contre le changement climatique destinés à l'agriculture durable et aux agriculteurs familiaux, 2023, réalisé par Climate Focus pour le FRM :*

https://www.ruralforum.org/wp-content/uploads/2023/11/FR_Potential-inexploite_FINAL.pdf

Oxfam, *Les vrais chiffres des financements climat, 2023.*

<https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621500/bp-climate-finance-shadow-report-050623-fr.pdf>

Earth Track, *Protecting Nature by Reforming Environmentally Harmful Subsidies: The Role of Business, 2022.*

https://www.earthtrack.net/sites/default/files/documents/EHS_Reform_Background_Report_fin.pdf

CIDSE & CAWR, *Analysis of Funding Flows to Agroecology: the case of European Union monetary flows to the United Nations' Rome-based agencies and the case of the Green Climate Fund, 2020.*

<https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2020/09/AE-Finance-background-paper-final.pdf>

Global Alliance For the Future of Food, *Opportunités inexploitées - La finance climat pour la transformation des systèmes alimentaires, 2022.*

<https://futureoffood.org/insights/untapped-opportunities-climate-financing-for-food-systems-transformation/>

Global Alliance for the Future of Food, *Power Shift: Why We Need to Wean Industrial Food Systems Off Fossil Fuels, 2023.*

https://futureoffood.org/wp-content/uploads/2023/10/ga_food-energy-nexus_report.pdf

Références

- 1 Romain Poyet, *Le soutien à l'adaptation au dérèglement climatique des agricultures de petite surface*, Humundi, 2024.
- 2 Inter réseaux développement rural, *Grain de Sel: Environnement et agriculture les meilleurs ennemis?*, 2022
- 3 Ce chiffre (30%) ne prend pas en compte certaines consommations et les méthodologies utilisées peuvent être critiquées. Il est issu du rapport: Lowder & al, *Which farms feed the world and has farmland become more concentrated?*, 2021 Une telle critique et une mise en perspective sur d'autres méthodologies (qui mènent à dire que 70% de la nourriture consommée est issue de l'agriculture à petite échelle) sont disponibles dans le rapport : ETC Group, *Do Small-Scale Farmers and Peasants Feed the World?*, 2022. https://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/31-01-2022_small-scale_farmers_and_peasants_still_feed_the_world.pdf
- 4 Small-scale farmers are estimated to provide up to 80% of the food produced in Asia and Sub-Saharan Africa Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), *What do we really know about the number and distribution of farms and family farms in the world? Background paper for The State of Food and Agriculture 2014*, <http://www.fao.org/3/a-i3729e.pdf>; Joint Research Centre (JRC) and the European Commission (EC), *The Role of Smallholder Farms in a Changing World*, 2020, https://www.researchgate.net/publication/341392744_The_Role_of_Smallholder_Farms_in_a_Changing_World
- 5 Les Parties de l'Annexe I incluent les pays industrialisés qui étaient membres de l'OCDE en 1992 et les Économies en Transition (EIT) dont la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie. Plus de détails et d'explications à propos des catégories de pays dans la Convention pour le climat ici : https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention-cadre_des_Nations_unies_sur_les_changements_climatiques#Les_Parties_non-Annexe_I
- 6 Le Baromètre des Agricultures Familiales 2018, page 15, Humundi, *Iles de Paix, Autre Terre*, 2018.
- 7 La reconnaissance de l'agroécologie dans les Conventions de Rio, Minka International, *Notes de synthèse*, 2024.
- 8 The High Level Panel of Experts (HLPE) on Food Security and Nutrition, *Food security and climate change*, 2012, <https://www.fao.org/4/me421e/me421e.pdf>
- 9 “There are an estimated 500 million smallholder farming households globally, who comprise a large proportion of the world’s poor living on less than \$2 a day.” Banque mondiale, *A Year in the Lives of Smallholder Farmers*, 25 février 2016, <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2016/02/25/a-year-in-the-lives-of-smallholder-farming-families>
- 10 IAASTD, 2008, <https://agriculture.gouv.fr/liaastd-une-expertise-internationale-qui-marque-un-changement-de-paradigme-pour-lagriculture-et-le>
- 11 Navin Singh Khadka, *La Chine et l'Inde doivent-elles être indemnisées pour les dommages climatiques ou les payer?* <https://www.bbc.com/fr/africque/articles/cx01jkwv4deo>
- 12 Nicolas Borman, *Les négociations climatiques font du surplace en vue de la COP 29 à Bakou*, 24 juin 2024, <https://www.cncd.be/Cap-sur-la-COP29-les-negociations>
- 13 The Conversation, *Climat: L'épineuse question de la responsabilité historique des pays industrialisés*, novembre 2022, <https://theconversation.com/climat-lepineuse-question-de-la-responsabilite-historique-des-pays-industrialises-193511>
- 14 UNFCCC Standing Committee on Finance, *First report on the determination of the needs of developing country Parties related to implementing the Convention and the Paris Agreement*, 2021.
- 15 CCNUCC (2023) *Bilan mondial* : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_L17_adv.pdf
- 16 Loss and Damage Collaboration (2023), *Standing in Solidarity with those on the front-line of the climate crisis, a loss and damage package for COP28.*
- 17 Oxfam, *Les vrais chiffres des financements climat, 2023*, <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621500/bp-climate-finance-shadow-report-050623-fr.pdf>
- 18 Climate Funds Update, *Principes et critères du financement climatique public*, 2021, <https://climatefundsupdate.org/wp-content/uploads/2021/04/CF1-FR-2020-Digital.pdf>
- 19 CAN : <https://climatenetwork.org/>

- 21** Climate Policy Initiative (CPI), Global Landscape of Climate Finance, 2021, <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2021/10/Full-report-Global-Landscape-of-Climate-Finance-2021.pdf>
- 22** Forum Rural Mondial, Un potentiel inexploité - Une analyse des flux de financement public international de la lutte contre le changement climatique destinés à l'agriculture durable et aux agriculteurs familiaux, 2023, réalisé par Climate Focus pour le FRM : https://www.ruralforum.org/wp-content/uploads/2023/11/FR_Potential-inexploite_FINAL.pdf
- 23** Chapagain et al., 2020, Climate change adaptation costs in developing countries: insights from existing estimates, https://www.researchgate.net/publication/338553951_Climate_change_adaptation_costs_in_developing_countries_insights_from_existing_estimates
- 24** Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Climate finance in the agriculture and land use sector – global and regional trends between 2000 and 2018, 2021, <https://www.fao.org/3/cb6056en/cb6056en.pdf>
- 25** Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2022: https://www.oecd.org/fr/publications/financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-en-2013-2022_9db2b91d-fr.html
- 26** Earth Track, Protecting Nature by Reforming Environmentally Harmful Subsidies: The Role of Business, 2022, https://www.earthtrack.net/sites/default/files/documents/EHS_Reform_Background_Report_fin.pdf
- 27** Chapagain et al., 2020, op.cit. 23
- 28** CIDSE & CAWR, Analysis of Funding Flows to Agroecology: the case of European Union monetary flows to the United Nations' Rome-based agencies and the case of the Green Climate Fund, 2020, <https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2020/09/AE-Finance-background-paper-final.pdf>
- 29** ActionAid and Counter Balance, The European Investment Bank's development and climate finance – what's in it for sustainable agriculture?, 2024, <https://actionaid.org/publications/2024/european-investment-bank-supports-climate-harmful-industrial-agriculture-projects>
- 30** <https://www.thegef.org/what-we-do/topics/climate-change-adaptation>
- 31** Le Monde 2023: https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/12/02/cop28-les-etats-unis-s-engagent-a-verser-3-milliards-de-dollars-au-fonds-vert-pour-le-climat_6203535_3244.html
- 32** Oxfam, op.cit.18
- 33** European Centre for Development Policy Management (ECDPM), Supporting adaptation in African agriculture – A policy shift since the EU green deal?, 2022, <https://ecdpm.org/application/files/9516/5702/3035/Supporting-adaptation-African-agriculture-ECDPM-briefing-note-148-2022.pdf>
- 34** IFAD & CPI, Examining the climate finance gap for small-scale agriculture, 2020, https://www.ifad.org/documents/38714170/42157470/climate-finance-gap_smallscale_agr.pdf/34b2e25b-7572-b31d-6d0c-d5ea5ea8f96f
- 35** ACT Alliance, Post 2025 Climate Finance Architecture – through a climate justice lens, 2021, <https://actalliance.org/wp-content/uploads/2021/11/ACT-Post-2025-Final-Report-v2.1.pdf>
- 36** CIDSE, Améliorer l'accès limité de la société civile au fonds vert pour le climat – Un rapport basé sur une analyse des politiques du FVC et les leçons tirées de cinq études de cas, 2021, <https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2021/06/FR-CIDSE-Climate-finance-study.pdf>
- 37** FRM, op.cit.
- 38** Oxfam, L'heure des comptes - Pour un financement équitable des pertes et dommages dans un contexte d'escalade des impacts climatiques, 2022b, <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621382/bp-fair-finance-loss-and-damage-070622-fr.pdf>
- 39** Banque mondiale, Detox Development: Repurposing Environmentally Harmful Subsidies, 2023, <https://www.worldbank.org/en/topic/climatechange/publication/detox-development>
- 40** IFAD, CPI, op.cit. 34.
- 41** HLPE, op.cit. 8;
- 42** Banque Mondiale, Recipe for a Livable Planet: Achieving Net Zero Emissions in the Agrifood System, 2024, <https://www.worldbank.org/en/topic/agriculture/publication/recipe-for-livable-planet>
- 43** Oxfam, Cultiver un avenir meilleur - La justice alimentaire dans un monde aux ressources limitées, 2011, https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/cr-growing-better-future-170611-fr_0.pdf
- 44** Banque mondiale 2024, op.cit 42.
- 45** FAO & Biovision, The potential of agroecology to build climate-resilient livelihoods and food systems, 2020, <https://www.fao.org/3/cbo438en/cbo438en.pdf>
- 46** Alliance for Food Sovereignty in Africa (AFSA), The climate emergency - How Africa can survive and thrive, by The AFSA Barefoot Guide Writer's Collective of the Agroecology and Climate Crisis Working Group, 2022a, https://www.barefootguide.org/uploads/1/1/1/6/111664/bfg_-_the_climate_emergency_-_lr.pdf
- 47** ECDPM 2022, op.cit. 33.
- 48** FAO, PNUD & PNUE, Une opportunité se chiffrant à plusieurs milliards de dollars – Réorienter le soutien à l'agriculture pour transformer les systèmes alimentaires, 2021, <https://doi.org/10.4060/cb6683fr>
- 49** ECDPM, op.cit. 33.
- 50** Référence, FAO & Biovision, op.cit., 45.
- 51** Action Aid and Counterbalance, op.cit. 29.
- 52** Climate Policy Initiative (CPI), The Climate Finance Gap for Small-Scale Agrifood Systems: A growing challenge, 2023, <https://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2023/11/The-Climate-Finance-Gap-for-Small-Scale-Agrifood-Systems-3.pdf>
- 53** Le prêt concessionnel est un prêt à des conditions financières très favorables. Le prêt comporte un équivalent-don, généralement de 35%.

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



humundi iles de paix
SOS FAIM